

PROCES VERBAL

du Conseil municipal du 03/07/2024

Présents :

CHAPLET Olivier, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BOSSAERT Alexina, BERTRAND Michel, GATUINGT Jean Christophe, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, LAFUMA Sophie, PIOLLET François, GOUBERT Fanny, CHEVALLIER Jean-Marie, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

M DUVAL à M CHAPLET
Mme PECULIER à Mme BOSSAERT
M BELHOMME à Mme FAYAT
Mme COGET à Mme LEGALLOUDEC
M FARCY à M BERTRAND
M HEESTERMANS à M CHEVALLIER
M ORLANDO à Mme LAFUMA
Mme ZAURIN à Mme PREVOT
Mme NALINE à Mme GOUBERT
M LE MENTEC à M REALINI
M SABAS à M POIRIER
Mme GRYPONPREZ à M GATUINGT
M BOSQUILLON à M FAVRE
Mme MARCHETTI à Mme LABERTRANDIE

Excusée :

Mme DUCRET

M. POIRIER est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte par M. Olivier CHAPLET, maire de la commune de Cesson.

[L'enregistrement est tronqué.]

Information sur les décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT

M. LE MAIRE : Pour les questions sur les décisions plus dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je suis à votre disposition. Donc ça devait être suffisamment clair. Il n'y a pas de question. L'information a été donnée à l'ensemble du Conseil.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rétrocession d'une concession funéraire

M. LE MAIRE : Nous allons commencer par des délibérations administration générale avec tout d'abord une rétrocession d'une concession funéraire. Je sais que ce n'est pas très gai, mais on est dans l'obligation de passer cette délibération en Conseil municipal. Un habitant qui souhaite rétrocéder à la commune une case de columbarium qu'il a

acquise en 2016 pour une durée de 30 ans. On fait toujours un savant calcul par rapport à la date d'acquisition et à la date de demande de rétrocession et le calcul nous a amené à la somme de 190,40 €. Je vous propose ce soir d'accepter la reprise de cette case de columbarium au prix de 190,46 €. Est-ce que vous avez des questions ? Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Avis sur la demande de dossier d'enregistrement du bâtiment industriel 4.0 déposée par la société Elcimaï Réalisations

M. LE MAIRE : Délibération suivante, un avis sur la demande de dossier d'enregistrement du bâtiment industriel 4.0, c'est comme ça qu'il est dénommé, déposé par la société Elcimaï Réalisations. Ça fait plusieurs fois qu'on parle de ce bâtiment 4.0, quelques années même, puisque la société Elcimaï avait déposé un permis de construire en 2020 et qu'il a été prorogé de 2 ans jusqu'en 2025, jusqu'au 17 septembre 2025. La société Elcimaï, dans un contexte pour élargir ses prospects, propose d'exploiter ce bâtiment et bien sûr, quand on fait une exploitation industrielle, forcément, on stocke des matières qui peuvent, ont un risque de provoquer des pollutions ou des nuisances. Et à cet effet, les industriels demandent un enregistrement au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, ce qu'on appelle les ICPE. Donc c'est ce qu'a fait Elcimaï. Cette demande a été réceptionnée le 21 mai 2024 par la DRIEAT Île-de-France. On rappelle que cette usine n'est pas simplement un bâtiment de stockage, puisqu'il y a un hall de production, des bureaux, des locaux techniques modulables qui sont là pour le bon fonctionnement de ce bâtiment industriel et bien évidemment, quand on produit, on stocke un peu, donc du stockage. Sont prévus également des panneaux photovoltaïques sur 30 % de la surface de la toiture. Donc c'est une demande d'autorisation simplifiée avec des rubriques ICPE en même temps précises et en même temps assez larges, puisqu'ils souhaitent élargir les prospects sur ce bâtiment-là. Notamment des ateliers de fabrication de tissus, des dépôts de papier, cartons et matériaux combustibles, stockage de matières ou produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts, volume de 250 000 m², ce qui n'est pas le cas, je vous rassure. Stockage de polymères pour un volume supérieur ou égal à 1 000 m³, stockage de pneumatiques ou produits composés, puisque souvent quand on a une production, on a aussi souvent des pneumatiques, transformation de polymères, stockage de bois et de matériaux combustibles. Voilà les rubriques pour lesquelles ils ont déposé. Je précise qu'à ce jour, nous ne connaissons pas l'activité future de ce bâtiment et je crois même que Elcimaï ne le sait pas non plus pour l'instant. C'est pour ça qu'ils élargissent leurs demandes pour trouver un repreneur. Il y a une consultation publique pour cette demande depuis le 18 juin jusqu'au 16 juillet 2024 en mairie avec l'ensemble du dossier consultable, bien évidemment. Bien sûr le public peut consigner ses observations et propositions pendant cette mise à disposition. Pas grand-chose à dire de plus. Simplement que moi, je vous propose d'émettre un avis favorable sous réserve qu'il n'y ait pas d'activité classée à risque élevé de type Seveso 1 ou 2 sur site, c'est important. Je précise aussi que la ville de Savigny-le-Temple – le bâtiment est à cheval sur les 2 communes – a pris la même délibération et strictement la même délibération que je vous propose de ce soir. Je suis bien évidemment ouvert à toutes vos questions. M. FAVRE.

Julien FAVRE : Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Le groupe

Nouveau Départ pour Cesson s'abstiendra sur ce vote, parce que nous estimons que nous manquons à ce stade d'informations précises. Vous avez évoqué les différentes réserves que vous allez émettre à travers le vote et ces réserves, nous les comprenons et les approuvons. Donc notre abstention ne signifie pas bien sûr une opposition aux réserves que vous émettez, mais quelques doutes ou craintes sur le fond de ce projet, d'autant plus qu'à la différence de la commune de Savigny-le-Temple, nous avons un quartier juste à côté, de l'autre côté de la bande boisée, avec la rue du Zéphyr. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons pour l'instant sur ce projet tant que nous n'avons pas une idée du destinataire final de ces locaux et de l'activité précise qui s'y fera.

M. LE MAIRE : Bien sûr et nous ne manquerons pas d'informer le Conseil municipal et les habitants quand ce permis de construire – parce que pour l'instant ce n'est qu'un permis de construire – aura trouvé un preneur. Je vais passer cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? 5. Des votes contre ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Autorisation donnée au maire de signer une convention-cadre pour le service commun des archives

M. LE MAIRE : Délibération suivante pour une convention-cadre pour le service commun des archives. Comme vous le savez, on a des archives à gérer au niveau de la commune et ça représente un coût, malgré tout, un coût certain pour notre budget. Et nous avons l'opportunité d'adhérer à un service commun avec Lisses, Nandy, Moissy-Cramayel, Savigny-le-Temple, Vert-Saint-Denis et Villabé et bien sûr avec la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud, ce qui pour nous est une autre économie, puisque nous n'aurons pas à gérer un appel d'offres par nos services et que c'est Grand Paris Sud qui s'en occupera et qui gèrera l'appel d'offres. Nous aurons juste à faire appel au prestataire le jour où on a des archives à stocker. Je rappelle que c'est dans l'esprit de faire ces économies d'échelle avec les communes qui sont dans l'agglomération et avec l'agglomération elle-même. Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération ? M. COTTALORDA.

Bruno COTTALORDA : Bonsoir à toutes et à tous. Nous sommes bien sûr favorables à cette mutualisation. Juste 2 petites informations complémentaires que nous souhaiterions avoir. Où se situera le lieu qui accueillera cet archivage ? Et on a bien vu les objectifs, ils sont écrits dans la délibération, mais on aurait aimé avoir quelques précisions quant aux missions de cette délégation, est-ce qu'il y a juste du stockage ? On a vu dans les objectifs de la numérisation de données. Est-ce que ce sera aussi inclus dedans ? L'utilisation ou la recherche dans ces archives, est-ce que ce sera effectué aussi par le délégataire ? Juste quelques précisions sur les missions et le lieu, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE : Sous contrôle des services, le stockage se fait en mairie, toujours au même endroit. Sur l'archivage, il y a du stockage et en même temps, il y a du débroussaillage, comme on dit. Et parfois, certaines de ces archives, quand elles présentent un intérêt patrimonial, bien sûr on les garde, ou elles partent aux archives départementales. Mais ça, c'est l'archiviste – pas tout seul – qui nous demande. Sur la numérisation, je ne suis pas... Si, on commence à le faire. Sur la recherche liée à cette

numérisation, je ne suis pas en capacité de vous répondre. Ça doit faire partie aussi de ce que Grand Paris Sud met en place avec ces big data, ces choses accessibles. Sur le site de Grand Paris Sud, on a accès à pas mal de données liées aux archives des communes, mais aussi de Grand Paris Sud.

Bruno COTTALORDA : Donc si j'ai bien compris, si le stockage continue à se faire dans la mairie de Cesson, ce sera les éventuels travaux qu'il y aura à faire dans ces archives qui seront faits par Grand Paris Sud ?

M. LE MAIRE : Tout à fait. Je dirais que l'archivage est une science, on pourrait dire « ce n'est pas grave, on classe tout, en stocke tout. » Mais non. On ne classe pas tous les documents, il y a une nomenclature, il y a des choses très précises. Et c'est fait bien sûr en lien avec les services. Il faut que les services conservent, notent. Avant de stocker en bas, il y a des choses qu'on élimine, parce que ça ne représente pas un caractère particulier et qu'on n'a pas obligation de stocker ces documents. Ça peut paraître annexe, mais c'est un travail très précis et très compliqué, même parfois. D'autres questions sur cette délibération ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

FINANCES

Attribution fonds de concours de fonctionnement par la communauté d'agglomération Grand Paris Sud

M. LE MAIRE : Des délibérations finance. La première, c'est l'attribution au fonds de concours de fonctionnement par l'agglomération Grand Paris Sud. On l'a déjà évoqué au sein de ce Conseil municipal, puisque Grand Paris Sud a décidé au début de la mandature de créer un fonds de concours en fonctionnement doté d'une enveloppe annuelle d'un million d'euros et qui est réparti entre les communes éligibles sur une période 2021-2026. En parallèle, il a créé aussi un fonds de concours en investissement doté d'une enveloppe de 10 millions sur la même période. On l'avait évoqué, il y a eu un classement fait des communes membres et il y avait les 6 premières communes éligibles à ce fonds qui avait été défini. Je rappelle que Cesson était arrivée numéro un – je ne sais pas si on peut s'en féliciter, au moins pour l'attribution du fonds de concours. Et ce classement, avec des indicateurs précis qui tenait compte du potentiel fiscal des 3 taxes, des attributions de compensation, des dotations forfaitaires des communes, des dotations de péréquation nationale. C'était pour la prise en compte des recettes entre guillemets et il y avait des critères de charges, notamment les ressources mobilisables par la commune – j'adore cette formule – selon l'indice synthétique précité. Je vous passe l'indice synthétique qui était pondéré à 70 %, donc en gros, on regardait les ressources mobilisables par la commune par rapport à tout ce que je vous ai dit avant. Tout ça était pondéré à 70 %. S'ajoutaient des critères de charges qui étaient relatifs aux logements sociaux pour 10 %, aux critères aux revenus, 10 %, et à la population scolarisée pour 10 %. Tout ça pour vous dire qu'on est arrivés premier et après, il y avait aussi un savant calcul sur la répartition du million et ceux qui avaient été attribués à Cesson pour la période 2021-2026, c'était par an. 157 556€. Ce qui vous est proposé ce soir, c'est de solliciter ce fonds de concours en fonctionnement pour l'année 2024.

Est-ce que vous avez des questions ou des demandes d'éclaircissement ? C'est que j'ai été suffisamment clair. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ?

Des votes contre ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Rapport sur l'utilisation du fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF) – année 2023

M. LE MAIRE : Là aussi, un rapport sur l'utilisation du fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France, le FSRIF, qui n'était pas prévu dans notre montage du budget pour l'année 2023 et nous avons eu la belle surprise d'apprendre que nous en bénéficions. Il nous faut, par rapport à la région, dire sur quoi on flèche ce FSRIF, même s'il rentre dans le budget général, il faut, vis-à-vis de la région, l'indiquer et nous prenons acte bien sûr du rapport ci-dessous concernant l'utilisation du FSRIF et nous le fléchons en sur l'entretien des voiries en précisant que sur le budget 2023, l'entretien des voiries était de 366 823,43€, que le FSRIF était d'un montant de 132 923 et qu'il restait à charge à la mairie 238 900€ des questions ? Je vous propose de délibérer sur cette délibération. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

M. LE MAIRE : Je vais céder la parole à M. POIRIER pour une longue série de délibérations ressources humaines.

Vijay POIRIER : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Comme l'a dit Monsieur le Maire, nous avons beaucoup de délibérations ressources humaines à faire passer au Conseil de ce soir, ce qui est normal en cette période de l'année avec les renouvellements de postes à partir du mois de septembre. Juste pour vous donner quelques informations sur les délibérations que je vais vous présenter. Nous avons eu la mise en stagiairisation de plusieurs agents sur l'année 2024. 8 agents pour être un peu plus précis. On a eu un agent au niveau des services informatiques, 2 agents au niveau du service technique, 3 agents animateurs et 2 agents des écoles. J'en profite pour remercier la direction générale et la direction des ressources humaines pour le suivi et l'accompagnement de tous nos agents. On compte au 1^{er} juillet, 160 agents, dont un peu près 95 qui sont titulaires et stagiaires.

C'est parti pour les nombreuses délibérations. Pour information, les délibérations...

Oui, M. COTTALORDA ?

Bruno COTTALORDA : J'ai une intervention, c'est pour l'ensemble des délibérations ressources humaines, donc je la fais maintenant.

Vijay POIRIER : Pas de souci, je vous écoute.

Bruno COTTALORDA : Comme d'habitude nous nous abstiendrons sur l'ensemble de ces décisions ressources humaines. La masse salariale, c'est la partie la plus importante du budget de la commune. Un budget que nous n'avons pas voté, donc nous n'allons pas nous engager sur ces décisions. Une autre chose que nous voulons dire, nous nous félicitons des – 8 titularisations pas encore, parce que c'est par étapes – mais des 8 titularisations qui sont en cours. Nous demandons cela depuis plusieurs années, notamment pour les agents qui sont en poste en tant que vacataires depuis longtemps.

Nous nous en félicitons que ça arrive maintenant. C'est vraiment une source d'espoir et de motivation pour les agents qui attendent cela. Et pour ceux qui peut-être plus tard pourront être stagiaires. Et d'ailleurs, est-ce que vous comptez poursuivre l'année prochaine sur cette voie de titulariser une partie des agents ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je dirais oui, on stagiarise, mais on le fait plutôt au cas par cas, que de se dire « on fixe un quota, on va en faire tant, etc. » C'est du cas par cas, vous l'avez dit, par rapport aussi à du personnel qui est fidèle à la commune depuis des années et qui eux ne font pas partie de la fonction publique. On est très attentifs à ça. On profite aussi de certaines opportunités ou de départs, ou autre chose, mais pas que. Bien évidemment, c'est aussi – je n'aime pas ce terme – mais en fonction de l'investissement, je l'ai dit, mais aussi de la valeur technique de ces personnels. Mais vous direz « si vous les avez gardés depuis si longtemps, c'est qu'ils doivent valoir le coup. » En tout cas, ça se fait au cas par cas. Ce n'est pas un principe de se dire « on va en faire tant en cette année, etc. » Mais oui, on continuera. Évidemment.

Reconduction d'un poste d'adjoint d'animation, contractuel, à temps complet, pour la direction de l'éducation

Vijay POIRIER : La première délibération porte sur la reconduction d'un poste d'adjoint d'animation contractuel à temps complet pour la direction de l'éducation. Suite au renouvellement de la mise en disponibilité d'un agent, il convient de le remplacer par un agent contractuel à temps pour la période du 2 septembre 2024 au 31 août 2025. À savoir, les 7 premières délibérations, c'est sur des agents qui sont en mis en disponibilité, donc il faut les remplacer pendant leur mise à dispo. Sur la première délibération, est-ce que vous avez des questions ? Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 5 abstentions. Elle était adoptée. Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Reconduction d'un poste d'adjoint d'animation, contractuel, à temps complet, pour la direction de l'éducation

Vijay POIRIER : 2^e délibération qui est similaire à la première, c'est sur la reconduction d'un poste d'adjoint d'animation contractuel à temps complet pour la direction de l'éducation. Suite au renouvellement de mise en disponibilité d'un agent, il convient de le remplacer par un agent contractuel à temps complet pour la période du 2 septembre 2024 au 31 août 2025. Des questions sur cette délibération ? Pas de questions. Je vous propose de passer au vote. Des votes contre ? Des abstentions ? 5 abstentions. Elle est adoptée. Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Reconduction d'un poste d'adjoint d'animation, contractuel, à temps complet, pour la direction de l'éducation

Vijay POIRIER : 3^e délibération, identique. Reconduction d'un poste d'adjoint

d'animation contractuel à temps complet pour la direction de l'éducation. Suite au renouvellement de mise en disponibilité d'un agent, il convient de le remplacer par un agent contractuel à temps complet pour la période du 2 septembre 2024 au 31 août 2025. Des questions sur cette délibération ? Pas de questions. Je vous propose de passer au vote. Des votes contre ? Des abstentions ? 5 abstentions. Elle est adoptée.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Reconduction d'un poste d'adjoint technique, contractuel, à temps complet, pour la direction de l'éducation

Vijay POIRIER : Les 3 premières délibérations, c'était sur les postes d'animateurs. Les 4 délibérations qui suivent, c'est sur des postes d'agents d'école. Ce sont des agents qui sont mis en disponibilité. Délibération sur la reconduction d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps complet pour la direction de l'éducation. Suite au renouvellement de mise en disponibilité d'un agent, il convient de le remplacer par un agent contractuel à temps complet pour la période du 1^{er} août au 31 juillet 2025. Des questions ? Pas de questions. Je vous propose de passer au vote. Des votes contre ? Des abstentions ? 5 abstentions. Elle est adoptée.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Reconduction d'un poste d'adjoint technique, contractuel, à temps complet, pour la direction de l'éducation

Vijay POIRIER : Délibération suivante sur la reconduction d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps complet pour la direction de l'éducation. Suite renouvellement de mise en disponibilité d'un agent, il convient de le remplacer par un agent contractuel à temps complet pour la période du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2025. Toujours pas de questions ? Je vous propose de passer au vote. Des votes contre ? Des abstentions ? 5 abstentions. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Reconduction d'un poste d'adjoint technique, contractuel, à temps complet, pour la direction de l'éducation

Vijay POIRIER : 6^e délibération sur la reconduction d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps complet pour la direction de l'éducation. Suite au renouvellement de mise en disponibilité d'un agent, il convient de le remplacer par un agent contractuel à temps complet pour la période du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2025. Je vous propose de passer au vote. Il y a des votes contre ? Des abstentions ? 5 abstentions.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Reconduction d'un poste d'adjoint technique, contractuel, à temps complet, pour la direction de l'éducation

Vijay POIRIER : Délibération suivante sur la reconduction d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps complet pour la direction de l'éducation. Suite au renouvellement de mise en disponibilité d'un agent, il convient de le remplacer par un agent contractuel à temps complet pour la période du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2025. Toujours pas de questions ? Je vous propose de passer au vote. Des votes contre ? Des abstentions ? 5 abstentions. La délibération est adoptée.
C'était les délibérations sur les agents mis en disponibilité.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Reconduction de postes d'adjoints d'animation, contractuels, pour les activités extrascolaires (accueils de loisirs des mercredis et des vacances scolaires), pour les activités périscolaires (accueils pré et postscolaires, la pause méridienne) et pour l'accueil aux vacances scolaires à l'antenne jeunes et à la Plaine du Moulin à Vent

Vijay POIRIER : La délibération suivante porte sur la reconduction de postes d'adjoints d'animations contractuels pour les activités extrascolaires, périscolaires et pour l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires, l'antenne jeunes et la Plaine du Moulin à Vent. Il est proposé de reconduire des postes d'adjoints d'animation pour un total de 9 500 heures pour 8 postes d'adjoints d'animation contractuels sur la période du 2 septembre au 31 août 2025. Par rapport à 2023 où il y avait 11 postes, cette année, il y en a 8, parce qu'il y a eu 3 agents qui seront stagiaires à partir du 1^{er} septembre. Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération ? Pas de questions. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 5 abstentions. La délibération est adoptée. Merci pour nos animateurs stagiaires.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Reconduction de postes d'adjoints d'animation, contractuels, pour le renfort d'animateurs

Vijay POIRIER : Délibération suivante sur la reconduction de postes d'adjoints d'animations contractuels pour le renfort d'animateurs. Il est proposé de reconduire des postes d'adjoints d'animation contractuels du 2 septembre 2024 au 31 août 2025 pour un total de 500 heures. Ce renfort pallie l'absence temporaire d'animateurs titulaires pour cause de formation, enfants malades, événements familiaux, rendez-vous médical ou incident. Des questions sur cette délibération ? Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 5 abstentions. La délibération est adoptée.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Reconduction de postes d'adjoints techniques, contractuels, pour l'entretien et le service de restauration dans les écoles et dans les accueils de loisirs

Vijay POIRIER : Délibération suivante sur la reconduction de postes d'adjoints des contractuels pour l'entretien et le service de restauration dans les écoles et dans les accueils de loisirs. Il est proposé de reconduire des postes d'adjoints techniques soit 10 postes d'adjoints techniques contractuels pour un total de 13 000 heures de la période du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2025. Par rapport à 2023, on avait 12 postes, là on a dit poste, car il y a la mise en stage de 2 agents à partir de septembre 2024. Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération-là ? Je vous prie de passer au vote. Des votes contre ? Des abstentions ? 5 abstentions. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Reconduction de postes d'adjoints techniques, contractuels, pour les remplacements exceptionnels

Vijay POIRIER : Délibération suivante sur la reconduction de postes d'agents techniques contractuels pour les remplacements exceptionnels. Il est proposé de reconduire des postes d'adjoints techniques contractuels du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2025 pour un total de 1 000 heures. Ce renfort pallie l'absence temporaire d'agents titulaires. C'est comme tout à l'heure, pour tout ce qui va être formations, enfants malades, événements familiaux, rendez-vous médical, incident, sur le temps de restauration et l'entretien des locaux. Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération-là ? Pas de questions. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 5 abstentions. La délibération est adoptée.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Reconduction de postes d'adjoints administratifs, contractuels, pour les études surveillées

Vijay POIRIER : Délibération suivante sur la reconduction de postes d'agents administratifs contractuels pour les études surveillées. Afin de pallier le désistement d'enseignants pour assurer l'encadrement des études surveillées, il convient de recruter des agents contractuels à temps non complet pour la période du 2 septembre 2024 au 1^{er} juillet 2025 sur un total de 150 heures. Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération-là ? Toujours pas. Je vous propose de passer au vote. Il y a des votes contre ? Des abstentions ? 5 abstentions. La délibération est adoptée.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Reconduction d'un poste d'adjoint technique, contractuel, pour la direction de l'éducation

Vijay POIRIER : Délibération suivante sur la reconduction d'un poste d'adjoint technique contractuel pour la direction de l'éducation. Suite à la démission d'un agent fonctionnaire, une ATSEM, il convient de le remplacer pour la période du 29 août 2024 au 9 juillet 2025 pour un total de 1 600 heures. L'agent en question était sur l'école Jean de La Fontaine. C'était une question qui était posée lors de la commission. Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération ? Pas de questions. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 5 abstentions. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Création d'un poste d'adjoint technique, contractuel, pour la direction de l'éducation

Vijay POIRIER : Délibération suivante sur la création d'un poste d'adjoint et contractuel pour la direction de l'éducation. Suite au prolongement d'un congé maternité d'un agent, il convient de le remplacer par un agent contractuel à temps non complet pour la période du 8 juillet 2024 au 25 juillet, soit pour un total de 98 heures. C'est un agent qui a prolongé son congé maternité de 2 semaines. C'est pour ça, c'est sur une période de 2 semaines. Est-ce que vous avez des questions ? Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 5 abstentions. La délibération est adoptée.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Modification au tableau des effectifs

Vijay POIRIER : Et enfin, la dernière délibération sur la modification au tableau des effectifs. Il est proposé de créer des postes suite à la mise en stage d'un agent et recrutement d'un agent contractuel. Le premier poste est sur un poste d'adjoint technique territorial titulaire à temps non complet à hauteur de 85 %. Le 2^e poste, c'est sur un poste d'adjoint technique territorial contractuel à temps non complet à hauteur de 80 %. Pour le premier poste, c'est pour un agent des écoles et le 2^e poste, c'est un agent sur le service finance informatique. Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération ? Pas de questions. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? 5 abstentions. La délibération est adoptée. C'est terminé pour moi, Monsieur le Maire.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

QUESTIONS ORALES

M. LE MAIRE : Merci, M. POIRIER. On est arrivés au bout de l'ordre du jour de notre Conseil municipal. Avant de répondre aux questions orales qui nous ont été posées par écrit, j'aimerais que vous joigniez à moi pour féliciter Mme CHAPERON pour tout le travail qu'elle a pu accomplir au sein de ce Conseil municipal, parce que c'est quand même elle qui organise, qui chapeaute, etc., et c'est son dernier Conseil municipal au moins sur la commune de Cesson. Si vous en êtes tous d'accord, je vous propose un tonnerre d'applaudissements.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE : Merci, Sandra pour toutes ces années, je dirais à notre service, mais au service habitants. Je ne sais pas comment on va faire sans elle, mais on va se débrouiller.

Je l'ai annoncé avant, nous avons reçu 3 questions de la part du groupe Nouveau Départ pour Cesson. Je vous propose de les poser et que j'y apporte des réponses.

Julien FAVRE : Merci. La première question porte sur le quartier de Montbréau. Voici la question. Nous avons de nouveau été informés d'un certain délaissement de la commune vis-à-vis des habitants du quartier de Montbréau. Nous avons d'ailleurs informé à plusieurs reprises le Conseil municipal de la situation difficile de ce quartier. 3 points sont particulièrement urgents :

- la création d'une aire de jeux pour les enfants qui en sont totalement dépourvus
- la sécurisation du franchissement vélo et piétons du rond-point de la gare puis du trajet jusqu'à la gare
- la création d'un arrêt de bus à proximité immédiate du quartier

Il serait aussi souhaitable que la municipalité accompagne l'ouverture par les habitants d'une salle destinée à accueillir les enfants et les jeunes du quartier qui pourrait être mise à disposition par 3F, donc le bailleur. Pouvez-vous nous indiquer, Monsieur le Maire, si vous êtes disposé à répondre aux attentes des habitants de ce quartier défavorisé et selon quelles échéances ? Merci.

M. LE MAIRE : Merci pour cette question. Je vais prendre un peu de temps pour y répondre. Déjà, pour vous dire que ce quartier ne doit pas devenir de votre part un enjeu politique, d'une part, et électoraliste. Et je vous le dis comme je le pense, puisque pendant la période qui vous a occupés jusqu'au week-end dernier, puisque vous étiez très investis dans la campagne pour le candidat du Nouveau Front populaire sur la 11^e circonscription – et c'est tout à votre honneur – donc on a vu certaines publications, je suis notamment tombé sur un poste sur Facebook de M. BOSQUILLON et je vais vous le lire, tel qu'il a été écrit.

« On continue le porte-à-porte dans les quartiers populaires de Cesson. Après la Plaine du Moulin à Vent, nous commençons notre 3^e jour dans le quartier de Montbréau, traité de façon indigne par les soutiens locaux de Macron. »

C'est lui qui l'a écrit. On voit sincèrement, je vous le dis comme je le pense, ce quartier lui mérite mieux que ce genre de post.

Permettez-moi aussi de refaire un petit historique sur ce quartier. Puisqu'à la base, il y a eu un promoteur qui a fait un lotissement avec des pavillons. Certes, tout n'est pas parfait dans ce lotissement et nous bataillons depuis des années avec ce promoteur, notamment pour les rétrocessions qui ne sont toujours pas faites, et puis parce que nous sommes aussi régulièrement interpellés par les habitants de ce lotissement. Mais

je dois avouer que ce promoteur est un peu retors et qu'on a beaucoup de difficultés à pouvoir traiter avec lui.

Dans un 2^e temps, je dirais que votre majorité de l'époque a décidé de construire des logements sociaux sur un terrain privé pour le coup, mais c'est une décision politique de l'époque. Et la première tranche de logements sociaux a été faite – je le dirai comme ça – par votre groupe majoritaire de l'époque. Et il ne me semble pas que dans cette construction il ait été prévu non plus à l'époque des aires de jeux, ni le déplacement d'un arrêt de bus, ni quoi que ce soit pour les habitants qui allaient venir y habiter.

Dans un 3^e temps, il y a eu un autre programme initié par un promoteur privé qui voulait faire de l'accession dans ce quartier. Au bout d'un certain temps de commercialisation, il n'avait pas vendu un seul appartement, donc il a pris la décision de les vendre ce qu'on appelle en VEFA au bailleur social 3F, nous ne nous y sommes pas opposés. Donc on a eu ce 2^e programme qui est de fait devenu le programme de logement social. La commune était propriétaire d'un terrain, ancien terrain d'accueil des gens du voyage, sur lequel il y avait à une époque – non pas sous mes mandatures – un projet de centre technique municipal, mais non financé et le financement devait être de l'ordre de 4 millions d'euros. Donc bien évidemment les finances de la commune étant ce qu'elles étaient à l'époque, ce projet n'a pas vu le jour, mais ce terrain était toujours propriété de la commune. En arrivant en fin de contrat triennal – je ne sais plus lequel – la préfecture nous a mis une amicale pression pour que nous réalisions notre contrat triennal. Et comme nous étions propriétaires de ce terrain, ils nous ont mis une amicale pression pour que nous construisions aussi du logement social à cet endroit-là. Et je le rappelle, cette pression est venue suite bien aux lois SRU, notamment à la dernière loi SRU, qui faisait passer le taux de 20 à 25% de logements sociaux dans les communes, loi votée par une élue écologiste bien connue – enfin non, ce n'est pas elle qui l'a votée, mais initiée par une élue écologiste bien connue – Mme DUFLOT. Voilà, nous sommes exécutés vis-à-vis de la préfecture parce que sinon, nous risquions d'être mis en carence. Qui dit carence dans le domaine du logement social dit mainmise du préfet sur les urbanisations à venir à Cesson et notamment mainmise du préfet sur les terrains appartenant à la commune. Donc de toute façon, c'est nous ne l'avons fait, la préfecture l'aurait fait à notre place. Voilà pour restituer un petit peu l'historique de ce quartier. Et hélas, dans le foncier disponible à cet endroit et au vu du nombre de logements que nous devons faire, nous n'avons hélas pas d'endroit spécifique pour créer une aire de jeux, ni un équipement spécifique pour les habitants et la jeunesse, ce que je regrette fortement. Mais les contraintes étaient telles que nous n'avons pas eu le choix que de faire comme nous avons fait. Aujourd'hui, me direz-vous, est un autre jour. Et nous savons bien sûr modifier le PLU et ça ne vous a pas échappé que nous avons créé une OAP dans ce secteur. Et nous avons fait acquérir par l'établissement public foncier d'Île-de-France notamment un bâtiment industriel et son terrain qui a Nova Swiss et nous sommes en pourparlers pour acquérir d'autres terrains qui jouxtent ce terrain-là pour pouvoir poursuivre un projet d'urbanisation et notamment de le poursuivre avec 3F. Et là, pour le coup, de pouvoir y construire des équipements pour les enfants et des équipements pour les jeunes. Malheureusement, nous ne pourrions les faire que quand nous serons, soit nous soit l'EPFIF, propriétaires de ces terrains, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui et ce que j'espère être dans des délais les plus courts possible. Malheureusement, il y a des négociations à avoir avec le propriétaire, qui est le même que le promoteur dont j'ai parlé au début de mon intervention, donc je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit. Donc compliqué, en tout cas. Voilà pour cette partie concernant les équipements.

Sur une salle mise à dispo des habitants, oui, c'est un sujet effectivement dont nous parlons depuis un certain temps. Et j'espère pouvoir aboutir avec le bailleur 3F au fait de récupérer les anciens locaux de la chaufferie. Je vais m'attarder aussi un petit peu

sur ces locaux de la chaufferie, puisque cette chaufferie en bois – enfin c’est une chaufferie avec des granulés – avait été imposée à l’époque au bailleur par la municipalité de l’époque, puisque cette chaufferie suffisamment dimensionnée devait pouvoir aussi alimenter le centre technique municipal. Donc c’était une belle chaufferie. Pour 3F, c’était une première et ça n’a pas été une réussite. Puisqu’ils ont fait appel notamment à une chaufferie de marque autrichienne dont ils ont eu un mal de chien à obtenir des pièces jusqu’à d’ailleurs ne plus pouvoir obtenir de pièces pour la faire fonctionner. Donc ils ont dû changer leur fusil d’épaule. Ceci dit, pendant les périodes où elle fonctionnait, elle produisait chauffage et eau chaude. Et donc l’été, elle fonctionnait pour produire l’eau chaude pour les habitations. Donc ce qui faisait quand même des charges assez importantes pour les locataires. Dans un programme de logements sociaux, c’est fort de café, mais c’était ainsi. Donc ne pouvant plus exploiter cette chaufferie, ils ont décidé de passer sur de chauffage gaz individuel pour chaque logement. Ils doivent avoir fini de mémoire ces installations. Les locataires retrouvent un confort l’hiver, mais bien sûr un confort l’été avec de l’eau chaude à la demande et pas en continu. Et donc, ils ont démonté la chaudière et donc il y a ce local chaufferie qui aujourd’hui est vide. Dès le départ quand ils avaient évoqué le fait de passer sur des chaudières gaz individuelles, j’avais évoqué avec le fait que s’ils pouvaient dédier ce local à autre chose et notamment dédier ce local à des besoins directs des habitants, ce serait une bonne chose. Nous sommes actuellement en pourparlers avec 3F pour récupérer – sous quelle forme, on verra – cette salle. D’ailleurs, sur le futur projet qu’ils auraient à mener dans les terrains qu’on souhaite acquérir, je l’ai dit, mais cette salle faisait partie du deal, si je puis dire. « Si on vous confie la chose, il faut une salle pour les habitants, il faut un espace de jeu pour les jeunes et une aire de jeux pour les enfants. » Ils feraient peut-être une économie en passant directement sur la récupération de cette salle.

Sur l’arrêt de bus. Là, on est sur un problème un peu plus, hélas, complexe, puisqu’on n’a pas la compétence transport, l’agglomération non plus, c’est Île-de-France Mobilités. Il se trouve que le quartier de Montbréau se trouve sur la ligne 36 qui passe d’abord Savigny-le-Temple et qui va à la gare de Cesson et se trouve à équidistance de la gare et d’un arrêt de bus qui est juste au-dessus, qui s’appelle Champlatreux, et il y a à peu près 400 m de distance de part et d’autre. Comme Île-de-France Mobilités a des règles très strictes d’inter-distance entre les arrêts de bus qui vont de 400 à 700 m, on peut voir une certaine variation, mais ce quartier étant à 400 m d’un côté, 400 m de l’autre, il va être compliqué de rajouter un arrêt. Parce que ça pour eux, c’est compliqué. Parce que si on rajoute en arrêt, on perd « de la vitesse commerciale », comme ils disent, hélas, et si on déplace l’arrêt qui est sur Savigny-le-Temple, on augmente les distances qu’il y a 2 arrêts, donc on est dans une complexité. Autre complexité et si on décide de faire la demande d’un arrêt sur la route, la RD 1150 parce que pour rajouter de la complexité, cette route est départementale, il sera forcément de l’autre côté de cette route départementale, ce qui pose là aussi un problème de sécurité, puisqu’on est en plein milieu de la ligne droite. Et malheureusement, les automobilistes ne sont pas très raisonnables parfois et c’est pour ça qu’il y a aussi des contrôles de vitesse de la part de notre police municipale, ne sont pas raisonnables sur cette portion-là. Donc rajouter de l’insécurité à cet endroit-là... Sincèrement, je n’ai pas d’avis tranché, mais j’énumère un peu les difficultés qu’on pourrait rencontrer en faisant cette demande et en faisant cette implantation-là, parce que si nous sommes à l’origine de la demande, le département ne mettra pas un kopek dans un aménagement quelconque qu’il y aurait à faire la sécurisation. Ce serait bien sûr à la commune de le payer sur ses fonds propres.

Concernant la sécurisation du franchissement et notamment la sécurisation piétons en remontant jusqu’à la garde, là, nous avons un projet dont nous discutons avec Grand

Paris Sud, et notamment on en discute, parce qu'on estime que cette rue de la gare, est à 80 ou 90% utilisée par les transports en commun ou par les gens qui se rendent à la gare et donc doit être de compétence communautaire. On a fait la demande à Grand Paris Sud pour qu'ils la prennent en gestion. Mais les réponses de Grand Paris Sud sont parfois longues. Mais en tout cas, on a ce projet, il est même quasiment bouclé, de réaménager cette partie de la rue de la gare notamment et bien sûr de sécuriser la montée piétons. Voilà pour les réponses que je souhaitais apporter à cette question. J'espère que je n'ai rien oublié.

Lydia LABERTRANDIE : Merci, Monsieur le Maire de prendre en compte notre 2^e question. Nous avons constaté qu'il y avait un problème de propreté dans le parc urbain de Cesson. Les poubelles débordent régulièrement après le week-end et peuvent rester pleines toute la semaine. Nous pensons qu'il faudrait faire le point au plus vite avec les services de la commune pour améliorer l'organisation. D'autre part, il y a aussi une dégradation liée aux déjections canines. L'usage habituel dans ce type de situation est de mettre en place des panneaux de sensibilisation et de mettre à disposition des sachets. Pouvez-vous informer le Conseil, Monsieur le Maire, sur les dispositions que vous envisagez de prendre vis-à-vis de ces problèmes ? Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Je sais que c'est récent, mais j'aimerais bien maintenant quand on parle du parc urbain, qu'on parle du parc Albert Bendelé, comme c'est récent, je me permets de resituer les choses, puisque c'est son nom aujourd'hui. On n'a pas eu de remontées particulières à ce jour sur ce que vous évoquiez, mais on le prend en compte, il n'y a pas de sujet. Durant la période estivale, nos agents videront les poubelles le lundi et le vendredi, puisque c'est vrai que ce phénomène est plus sensible aux beaux jours, si je puis dire. Bien évidemment, les agents videront les poubelles le lundi et le vendredi. À l'entrée du parc, il y a déjà des panneaux rappelant les consignes à respecter dans le parc Albert Bendelé. Et dans le prochain Cesson infos, c'était prévu, on va faire un rappel sur le respect des consignes et notamment sur les déjections canines et rappeler aussi qu'il y a des sachets qui sont à disposition gratuitement à l'accueil de la mairie. Je suis favorable à responsabiliser les propriétaires de chiens. Je suis moi-même propriétaire de 2 chiens, et je peux vous assurer – je n'en ai peut-être pas dans la poche là – que je me promène toujours avec mon petit sac de sachets pour ramasser. J'aimerais franchement que tous les propriétaires de chiens aient ce réflexe et je ne suis pas sûr que de mettre des sachets à disposition aille dans le sens de responsabiliser les propriétaires de chiens. Pour l'anecdote, je rappellerai qu'aujourd'hui, c'est la journée sans sac plastique.

Bruno COTTALORDA : Notre dernière question : depuis 2023, vous différez dans les plans pluriannuels d'investissement successifs les investissements pour les aires de jeux. Nous avons noté 150 000€ prévus pour 2023 qui furent repoussés en 2024, qui deviennent 88 500€ pour 2025 pour le centre-ville, plus 89 200€ pour 2026. Et les 300 000€ d'équipement sur la Plaine du Moulin à Vent pour 2025 sont pour l'instant repoussés en 2026. Où en sommes-nous exactement sur les projets d'aires de jeux sur la commune, notamment dans les quartiers les plus démunis, à savoir la Plaine du Moulin à Vent et Montbréau ? Merci.

M. LE MAIRE : Depuis 2023, il y a eu qu'un PPI. Vous me dites « vous différez dans les PPI successifs », il n'y en a eu qu'un, 2024. Donc voilà.

Nous attendons le retour de la subvention régionale que nous avons eue. Donc nous allons pouvoir honorer sur les aires de jeux la PPI telle que nous l'avons votée. En équipements prévus pour 2024, et c'était ainsi la mise à niveau de celui de Jardin sous

le vent, nous avons pour 2025 un sur la rue du Vent d'Autan et en 2026, sur le centre-ville. Ce qui concerne les 300 000€ équipements sur la Plaine du Moulin à Vent, ils sont bien pour 2025. Ils ne sont pas repoussés pour 2026. Je ne sais pas d'où vous tenez cette information. En tout cas, ils sont bien pour 2025. Et d'ailleurs, nous aurons à modifier notre PLU pour pouvoir implanter cet équipement dans la Plaine du Moulin à Vent, à un endroit qui répondra à toutes les exigences de ceux qui l'utiliseront et de ceux qui habiteraient à proximité. Voilà pour les réponses à vos questions.

Nous sommes arrivés au terme de ce Conseil municipal et je vois que le public n'est pas très nombreux, mais au moins, il est présent. S'il souhaite intervenir, poser des questions, nous sommes tout ouïe.

Merci. Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter d'excellentes vacances à toutes et à tous. Et puis, à Sandra, de ne pas abuser des boissons qu'elle trouvera là où elle va. Mais on attendra les invitations pour aller la voir. Merci.